



LEVERNOIS

BULLETIN MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2017

Présents : Serge COLLAVINO, Maire, Jean-Louis BAUDOIN, Jacqueline JACOB, Marie-Claude VONARBURG, Jean-Philippe BOUTON, Etienne MARTIN, Elisabeth LARMIER, Catherine DECOMBE, Catherine PION, Christophe ALBERT

Secrétaire de séance : Jacqueline JACOB

1- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil délègue au Maire le droit d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme pour les ventes immobilières d'un montant inférieur à 1 000 000 Euros.

2- RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Le mandat du Bureau de l'Association Foncière de Levernois arrivant à expiration le 27 juillet 2017, il convient de procéder à son renouvellement.

Huit personnes ont présenté leur candidature.

Le Conseil municipal procède à la nomination des personnes suivantes :

- M. GIBOULOT Gabriel Levernois
- M. BLIN Michel Montagny les Beaune
- Mme VONARBURG Marie-Claude Levernois
- M. MONNOT Roger Levernois

Il reste à la Chambre d'Agriculture à désigner les personnes proposées suivantes :

- M. BEAUT Pierre Mont-Saint-Jean
- M Pierre-Jean RENARD Levernois
- M. TAINURIER Pierre Levernois
- M. TAINURIER- WOLTERS Philippe Levernois

3- TRAVAUX

- Suite à des fuites au niveau du toit de la maison communale attenante à l'école, des devis de réparation seront demandés.
- Les démarches administratives concernant la réfection de la route du Poil débuteront mi-juillet pour des travaux prévus fin 2017.
- Compte tenu du coût de maintenance prévu (368 €/annuels), le projet d'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques est annulé.

4- DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Une demande de soutien à la voirie concernant l'aménagement de la rue du Moulin est en cours de traitement.
- La Communauté d'Agglomération apportera une participation aux frais d'instruction des actes d'urbanisme à hauteur de 2 013 € sur 3 488 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- Nous renouvelons notre mise en garde aux intéressés d'arrêter immédiatement de déverser les déchets de tontes de gazon et de taille d'arbustes dans la Bouzaise. De telles actions peuvent avoir des conséquences sur le bon fonctionnement du flux de la

rivière et la qualité de l'eau. La commune n'hésitera pas à porter plainte si les auteurs sont identifiés.

De plus nous rappelons également que les riverains de la Bouzaise sont tenus d'entretenir les berges de la rivière sur leur propriété. Les déchets de cet entretien doivent être évacués à la déchèterie et non laissés sur place. L'agent d'entretien communal n'ayant pas vocation à ramasser les déchets des particuliers.

Enfin, nous savons que nos amis quadrupèdes peuvent s'échapper quelquefois, mais certains propriétaires laissent systématiquement leur chien errer et aller faire leurs besoins naturels devant ou chez les voisins. Nous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens divaguer.

- EDF procédera à des opérations d'élagages prochainement dans la commune afin de sécuriser les lignes électriques.
- Le traditionnel feu d'artifices aura lieu vendredi 14 juillet au golf intégralement. Le programme des festivités est joint à ce bulletin.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 23/07 au 1/08 inclus et du 7/08 au 20/08 inclus
En cas d'extrême urgence (uniquement), merci de s'adresser au maire (06 83 16 41 12) ou à ses adjoints (06 18 71 04 07 - 06 21 79 24 68)

Le Maire
Serge COLLAVINO